

Intervention d'Arnaud Lécuyer à l'audition sur « la mise en œuvre territoriale de la PAC » au Parlement européen

Monsieur le Président Norbert Lins,

Madame la Présidente Isilda Gomes,

Mesdames et messieurs les Députés européens,

Mesdames et messieurs les membres du Comité européen des Régions,

Mesdames et messieurs,

(Se présenter si cela n'a pas été fait avant : Vice-Président à l'Agriculture et à l'Alimentation pour la Région Bretagne, mais également représentant de la Coalition européenne des AgriRégions pour cette audition.)

Je souhaite commencer par des remerciements.

Vos commissions nous donnent aujourd'hui l'opportunité d'échanger ensemble sur la mise en œuvre territoriale de la Politique Agricole

Commune. Le format nous permet de croiser les enjeux européens et les enjeux régionaux et de montrer comment les politiques menées à l'échelle de l'Europe peuvent réussir à répondre à la diversité de nos territoires.

Cette audition semble particulièrement pertinente alors que la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé en septembre dernier le lancement d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'Union.

Ce dialogue est plus que nécessaire et il est plus que temps : sur les sujets agricoles et alimentaires, c'est en passant par davantage de dialogue que nous réduirons les polarisations.

Ce dialogue est aussi nécessaire pour que la transition de nos modèles d'agriculture et d'alimentation se fasse avec nos agriculteurs.

C'est avec ces convictions que je m'adresse à vous cet après-midi comme porte-voix de la Coalition européenne des AgriRégions.

Cette coalition informelle réunit 19 régions européennes de 7 Etats membres, que sont l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal et la Roumanie. Ces 19 régions se sont associées en 2018 pour défendre le modèle d'une PAC forte, équitable et pour défendre le rôle des régions en tant qu'autorités de gestion du FEADER.

C'est à ce titre que nous avons été au fur et à mesure des années force de proposition, des propositions qui ont été entendues par le

Parlement européen. Nous avons bien sûr défendu la réintroduction de la notion d'Autorité de gestion régionale dans le cadre des Plans Stratégiques Nationaux de la PAC, mais nous avons également été entendus :

- Pour la sauvegarde des comités de suivi régionaux pour les mesures régionalisées,
- Pour le maintien du principe de partenariat dans l'élaboration des Plans stratégiques nationaux à l'échelle nationale avec une distinction entre autorité régionale et simple « partie prenante »,
- Pour la possibilité de mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques forfaitaires...

Et nous pensons qu'il faut aller plus loin et continuer d'approfondir l'implication de nos Régions dans la gouvernance et la mise en œuvre de la PAC.

De notre point de vue, les Régions européennes doivent devenir des partenaires incontournables des politiques agricoles et alimentaires européennes.

Ces politiques, vous le savez, sont essentielles pour nos régions.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des piliers de l'économie et du paysage de nos régions – de vos régions – et l'agriculture fait même partie de leur histoire et de leur culture.

Ces secteurs jouent un rôle important dans le maintien de l'activité économique et du lien social de nos zones rurales et sont donc cruciaux pour préserver l'équilibre territorial des régions de l'Union.

Les agriculteurs sont confrontés à des bouleversements profonds, subissent les effets des guerres et des crises géopolitiques, et doivent faire face au dérèglement du climat.

Gérer ces situations de crises fait partie du quotidien et posent à l'échelle régionale la question de la sécurité alimentaire européenne et celle la bonne méthode à employer pour accélérer nos transitions.

Sur ce point, il faut saluer le travail¹ de la commission ENVI sur la proposition sur les certificats carbone qui est dans la droite ligne de l'avis du Comité européen des Régions sur « Les stratégies d'adaptation régionales au service d'une agriculture à faibles émissions de carbone » (portée par Loïg Chesnais-Girard) : l'association des Régions à la gouvernance et à la mise en œuvre du futur système de certification permettra d'en assurer sa fiabilité, sa transparence et une meilleure cohérence avec le travail mené dans nos territoires.

¹ Le vote en commission ENVI a lieu le mardi 24 octobre prochain.

Nos agriculteurs ont bien conscience des défis auxquels ils font face.

A vous comme à moi, les agriculteurs nous partagent leurs préoccupations et leur vision du chemin que nous prenons.

Ils nous parlent de :

- L'inflation qui pèse sur leurs activités comme sur la capacité des ménages à accéder à une alimentation saine, de qualité,
- L'instabilité du marché de l'agriculture biologique,
- La gestion de la ressource en eau et des effets du changement climatique.

Ils nous interrogent sur le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs, sur lequel votre Parlement a adopté la semaine dernière² une résolution portée par Isabel Carvalhais, dont je salue le travail.

Les propositions rejoignent l'ambition de beaucoup de nos Régions et le diagnostic rendu par le Parlement rejoint celui que nous faisons : la barrière à l'installation de nos jeunes est l'accès à la terre.

Et nous devons tous nous mobiliser, à Bruxelles, dans nos Etats et dans nos Régions pour trouver les outils permettant d'abattre les barrières de l'accès au foncier agricole.

² Résolution du 19 octobre dernier.

C'est donc pour toutes ces raisons que notre coalition défend fermement une politique agricole commune qui implique pleinement les Régions : **seule une Europe ambitieuse, capable de prendre en compte la diversité de ses territoires et de leurs besoins, peut répondre aux nouveaux défis et créer, pour l'avenir, une agriculture résiliente et des systèmes alimentaires durables.**

Pour la programmation 2023-2027, la PAC a gagné en ambition et ses objectifs ont été réhaussés.

Nos régions sont attendues, que ce soit du côté des agriculteurs ou des consommateurs.

Ces attentes envers les régions doivent nécessairement s'accompagner de pouvoirs régionaux renforcés et donc de capacité à agir. C'est aussi je crois un élément qui nous permettra de retisser les liens démocratiques sur les sujets agricoles, alimentaires et environnementaux.

Il existe de nombreux exemples de la manière dont les politiques de l'UE, mises en œuvre au niveau régional, façonnent nos territoires.

Concernant la PAC, mes collègues des Açores, d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Baden-Württemberg vous en parleront en détail en montrant

comment les Régions adaptent leurs interventions sur les fonds européens.

Comment ils les adaptent :

- Aux systèmes de production agricoles régionaux ;
- Aux conditions climatiques et environnementales régionales ;
- Et à la stratégie de développement régional.

Je pourrais vous citer de nombreux exemples, mais vous pourrez les retrouver dans le livret que nous mettons à votre disposition cet après-midi.

Permettez-moi malgré tout de vous évoquer la Région que je connais le mieux : la Bretagne.

Si les jeunes agriculteurs sont nombreux à s'installer en Bretagne, leur nombre ne suffit pas à compenser les départs : pour 1300 à 1500 départs chaque année, 750 jeunes agriculteurs s'installent, dont 500 sont aidées par la Région avec des fonds européens.

Et nous avons constaté, comme vous avez pu le faire également dans votre résolution du 19 octobre dernier, que le renouvellement des générations est en lui-même un facteur essentiel voire indispensable pour accélérer la transition agroécologique.

C'est pourquoi nous avons lancé pour cette programmation une dotation aux jeunes agriculteurs désormais forfaitaire, qui simplifie les démarches pour les jeunes qui s'installent et pour l'autorité de gestion que nous sommes dans l'examen des dossiers.

L'objectif de cette simplification est d'encourager l'installation de nouveaux agriculteurs pour atteindre 1000 installations aidées par an et d'assurer ainsi le renouvellement des générations à partir de projets d'entreprise durables tournés vers l'agroécologie.

Voilà un exemple concret de la façon dont une région européenne réfléchit, adapte et ajuste la mise en œuvre des interventions européennes à l'échelle de son territoire, selon le contexte climatique, de sa géographie et le cap qu'elle se fixe en accord avec les objectifs de la PAC et de l'importance des politiques menées par l'Union européenne pour nos territoires.

Je vous remercie pour votre attention.